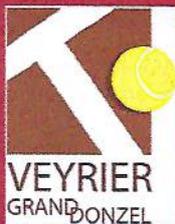




Plan de protection TCVGD



Version 8.0.

Date 25.01.2021

Contacts COVID-19 TCVGD : Mélina Gonzalez &
Sarah Pflug

Plan de protection

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Le TCVGD désigne sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients et est inscrite dans l'administration des membres de Swiss Tennis : Mélina Gonzalez & Sarah Pflug : ecole@tcvgd.ch - 079 812 95 14 ; sarah.pflug@tcvgd.ch - 076 509 63 88.
Le Comité, le secrétaire et les intendants font appliquer les mesures.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage des installations

- Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les intendants.
- L'entretien des terrains est exceptionnellement assuré par les intendants.

1.3. Eloignement physique, respect des distances & utilisation des installations

- Les installations sont uniquement ouvertes dans le cadre de l'école de tennis pour les enfants de moins de 16 ans.
- Distance minimale de 2 mètres à respecter entre les personnes présentes en tout temps.
- Les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits sur tout le site du TCVGD.
- Les vestiaires sont accessibles, au maximum 2 personnes simultanément, uniquement durant les heures de cours juniors.
- Le clubhouse est fermé.
- L'accès au secrétariat est interdit en-dehors des heures de cours juniors.
- Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans dans tous les espaces clos, à savoir : bulles et vestiaires
- Les bancs et chaises sur les terrains sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
- La capacité maximale des bulles est limitée au nombre de juniors autorisés par cours sur chaque terrain.
- Les compétitions, tournois, événements et manifestations sont interdits.

1.4. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection :

- Les juniors prenant des cours sont dûment inscrits et les présences/absences notées par les moniteurs.

1.5. Personnes particulièrement vulnérables et/ou présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et celles présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP :

- En cas de symptômes, rester chez soi, contacter son médecin et avertir immédiatement les responsables COVID-19 du Club.

1.6. Obligation d'informer

Information donnée aux joueurs de tennis et aux autres personnes concernées sur les mesures prises :

- Le « Plan de Protection » 8.0 du TCVGD a été communiqué le 25 janvier 2021 aux membres via les canaux suivants : site Internet, affiches au club.
- L’affiche de l’OFSP a été affichée ; elle est complétée par l’affiche de Swiss Tennis.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

Les installations sportives sont fermées et interdites d’accès pour les personnes de 16 ans et plus.

3. Mesures pour l’enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Les juniors acceptent et respectent les mesures ordonnées par le TCVGD ; dans le cadre des cours de tennis juniors, privés et collectifs :

- Les professeurs de tennis et moniteurs sont responsables de l’application des mesures de protection définies par le TCVGD.
- Les entraînements et formes d’enseignement sont adaptés.

3.2. Eloignement physique

- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes.
- Port du masque obligatoire dès l’âge de 12 ans dans tous les espaces clos du TCVGD, y compris sous les bulles, sauf durant l’entraînement.
- Pas de contact physique.
- Un marquage au sol peut être mis en place afin de faire respecter les distances minimales.
- Chaque enfant est déposé et récupéré par une seule personne. Le port du masque est obligatoire pour l’accompagnant dès l’entrée dans la bulle.
- L’entrée dans la bulle doit se faire à l’heure du cours.
- Les groupes sont de maximum 15 personnes, professeurs compris.

3.3. Respect des règles d’hygiène

Les joueurs de tennis et juniors qui prennent des cours s’engagent à accepter et respecter les mesures de protection et règles d’hygiène mises en place par le TCVGD :

- Les professeurs de tennis respectent les mesures d’hygiène et mettent à la disposition des juniors prenant des cours une solution hydroalcoolique.
- Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
- Chaque joueur doit venir avec sa gourde personnelle.
- Pas d’échange de matériel durant la leçon.

3.4. Entraînements annoncés & traçage

- Les cours privés et les cours collectifs adultes et juniors sont annoncés sur le tableau des réservations Ballejaune.
- La responsable de l’école de tennis, en collaboration avec les moniteurs et professeurs, tient un registre rigoureux des présences concernant les participants présents à tous les cours.

3.5. Information des clients

Information donnée aux juniors et à leur représentant légal :

- Le « Plan de Protection » 8.0 du TCVGD a été communiqué le 25 janvier 2021 aux participants des cours (représentant légal pour les enfants) via les canaux suivants : site Internet et affiches au club.
- L’affiche de l’OFSP a été affichée ; elle est complétée par l’affiche de Swiss Tennis.

Annexes

- Affiche de l’OFSP ; Affiche de Swiss Tennis ; Règlement d’hiver 2020-2021.

Conclusion

Ce document a été établi le 2 mai 2020 et révisé le 3 juin, 22 septembre, 15 et 18 octobre, 7 novembre 2020 et 25 janvier 2021 par le Comité du TCVGD.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Personnes mandatées COVID-19. Date et signatures :

Vessy, le 24.01.2021

